

La loi NOME au chevet de la concurrence

La France, en bon élève du libéralisme, a transposé toutes les directives européennes concernant le secteur énergétique. C'est théoriquement un pays ouvert du point de vue du marché...

O constate que le « marché » de l'électricité peine à s'exercer en France car les prix sont trop bas !

La Commission de Régulation de l'Énergie (Cre) souligne qu'au 31 décembre 2008, seul 2,3 % des sites, sur 29,7 millions raccordés au réseau, ont fait le choix de quitter les tarifs réglementés.

Cette situation résulte des choix politiques faits par le passé dans l'énergie : une situation de monopole pour une entreprise 100 % publique assise sur le nucléaire et l'hydraulique.

LA CONCURRENCE : UN MOYEN OU UN OBJECTIF POUR BRUXELLES ?

Pour Neelle Kroes, la commissaire européenne chargée de la concurrence, les prix de l'électricité sont trop bas en France. Elle considère qu'ils sont une aide illégale aux entreprises ! Il faut donc les augmenter pour que les consommateurs français bénéficient de la concurrence. Malgré cette aberration, l'objectif étant d'avoir un service public au meilleur coût, le gouvernement français s'exécute ! Dans le prolongement du rapport

« Champsaur* », il propose un projet de loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité), qui prévoit la suppression à terme des tarifs réglementés, pour les professionnels dans un premier temps. Ce texte vient d'être transmis au conseil d'Etat. Il ira ensuite fin mai 2010 à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, pour une adoption vraisemblablement en séance extraordinaire en juillet 2010 pour une application au 1^{er} janvier 2011.

LOI NOME : HOLD UP ET COMPENSATION

EDF devra céder un quart de sa production nucléaire à tout fournisseur qui en fera la demande ! Cela représente 20 % de l'électricité produite en France !

Pourquoi ? Parce que le service public tel qu'il est organisé a permis qu'EDF fasse mieux que ses concurrents privés !

En maigres contreparties, EDF aurait obtenu quelques garanties sur le prix de revente de l'énergie (autour de 40 euros/MWh), en y incluant les investissements nécessaires à l'entretien et au développement de son parc de centrales. Mais ces kWh cédés aux grossistes lui feront défaut : marges inférieures et personnel en baisse dans le sec-

teur commercial !

Pour faire passer la pilule, EDF pourrait étaler sur cinq années supplémentaires le financement du démantèlement de ses centrales nucléaires, prévu de se terminer initialement en juin 2011.

Une « clause » de destination stipule dans le projet de loi NOME que le courant acheté devra être revendu sur le territoire français.

Les fournisseurs auront aussi l'obligation de disposer de garanties directes ou indirectes de capacités d'effacement sinon ils devront s'acquitter d'une pénalité fixée par la Cre. Que vaudront ces clauses dans le futur, ou au regard de la libre circulation des marchandises sur le territoire européen ? Le montant des pénalités sera-t-il réellement appliqué et suffisamment dissuasif ?

LES USAGERS SONT LES GRANDS PERDANTS

Pour maintenir les marges du producteur EDF et des intermédiaires, les usagers et les entreprises vont voir les tarifs augmenter.

Poweo et Direct Energie, plus présents dans la publicité que dans l'équilibre du réseau électrique français, peuvent se frotter les mains. Malgré des exercices déficitaires par le passé, ils ont été ■ ■ ■

■ ■ ■ maintenus à flot par les banques et se préparent à recevoir les dividendes d'une stratégie qui n'a consisté qu'à occuper le terrain. Avec la loi NOME, leur attente va devenir payante dans le futur !

À EDF, l'exploitation, les investissements de long terme et les charges de démantèlement. À tous les fournisseurs (y compris EDF) les marges de la revente des kWh.

Le problème majeur posé est à quoi et à qui serviront ces marges ? Côté EDF, entreprise à 85 % publique, elles iront financer le budget de l'État, transformant ainsi le surcoût de l'électricité en un impôt supplémentaire. Pour les 15 % privatisés d'EDF et pour les fournisseurs privés, ces marges iront directement dans la poche des actionnaires !

Rappelons que c'est par leur facture d'électricité que les usagers dans les années 70 et 80 ont financé les investissements du parc nucléaire français. Ils risquent bien de le payer une deuxième fois, sans aucune maîtrise de l'utilisation de la marge financière ainsi dégagée.

Qui fera demain des investissements de long terme, nucléaire 4^{ème} génération par exemple, avec le risque qu'un jour l'avantage compétitif de cette technologie soit rétrocédé aux concurrents ?

Prudents et pragmatiques, les producteurs d'électricité utiliseront les moyens de production thermiques classiques, quitte à en faire payer les surcoûts (en particulier environnementaux) aux usagers !

Encore une belle conclusion du *Grenelle de l'environnement*, qui ressemble à s'y méprendre à la diminution du fret ferroviaire à la SNCF, au profit de la route !

Après le gaz, la tarification de l'électricité échapperait au contrôle public avec la loi NOME. La Cre fixerait également les tarifs de l'électricité et obtiendrait ainsi des pouvoirs exorbitants. Il n'y aurait plus aucune possibilité de contrôle ou de levier public sur les prix.



CGT : NON À LA LOI NOME, OUI AU PÔLE PUBLIC DE L'ÉNERGIE

Cette loi est un pas supplémentaire vers la libéralisation totale du secteur électrique, elle va encore plus le complexifier et le désoptimiser.

Les fournisseurs ne tarderont pas longtemps avant de spéculer et de revendre l'électricité produite à partir des centrales nucléaires d'EDF, n'importe où en Europe.

Preuve est faite que le marché ne fonctionne pas dans le secteur électrique et que la déréglementation fait augmenter les prix pour le secteur électrique.

Le prix du kWh français va rapidement s'aligner sur le prix du kWh européen, indexé sur le charbon allemand, supérieur au kWh nucléaire français.

Les usagers, dont le pouvoir d'achat se trouve amputé, et notre industrie déjà en mauvais état

avant la crise, vont en payer les conséquences.

Tout ce processus est en totale opposition à la proposition de la CGT d'un pôle public de l'énergie et d'une commission pluraliste et transparente pour fixer les prix de l'énergie.

La CGT revendique des tarifs évalués de manière transparente dont l'objectif répond aux besoins actuels et à ceux des générations futures.

Ce débat ne doit pas rester entre spécialistes. Il faut porter ces enjeux auprès de la population et des politiques à tous les niveaux : les futures factures d'électricité sont en jeu et risquent de devenir salées ! ■

* Champsaur : nom du président d'une commission qui a rendu un rapport, en avril 2009 au gouvernement, pour faire évoluer les prix de l'électricité